

PRICE OF ADVERTISEMENTS. In one Language. 1st. insertion. each subsequent ins. SIX lines and under. 3s. 6d. 10 lines and under. 3s. 4d. Above 10 lines. 4s. 4d. per line. 1d. per line.

BY virtue of a WRIT of EXECUTION issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the District of Montreal...

FOR SALE. THE New Schooner now in the Cal-de-Sac, about 100 tons burthen, together with a cable & anchor.

To be Sold by Private Sale—or to be Let. THAT very commodious Stone House two stories high, situated in the Lower Town of Quebec, Saulx-au-Matelot Street, with upper Cellars, Quail galleries, &c.



GORDON DRUMMOND.

GEORGE THE THIRD, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, King, Defender of the Faith; To our much beloved and faithful the Legislative Councils of our Province of Lower Canada, and to our faithful and well beloved the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, GREETING:—Whereas the meeting of our Provincial Parliament stands prorogued to the Thirtieth day of December instant, nevertheless for certain causes and considerations, we have thought fit further to prorogue the same to the Twenty-sixth day of January next...

PUBLIC NOTICE is hereby given, that a memorial of sundry inhabitants of the Eastern Townships in the Province of Lower-Canada, will be preferred to the Parliament of the said Province at the next ensuing Session thereof; praying for an Act of the said Parliament to incorporate them as a company for the making and keeping in repair a Turnpike Road, which, in the said memorial, will be designated as follows, to wit:—to commence at a point in the north-easterly part of the Township of Hatley (about one mile easterly of the outlet of Lake Tomeloh) upon the King's highway, leading from the Town of Three-Rivers, to the Province line at Stansfeld, laid out in the year 1812, by order of His Excellency Sir George Prevost, being a continuation of Craig's Road (so called); thence passing the outlet of Lake Tomeloh, to the outlet of Lake Memphramagog, and thence in as direct a course as the ground and circumstances will admit, towards the City of Montreal, until it shall intersect or meet a good and legally established road leading thereto; and to be authorized to erect Gates and Bridges thereon, and receive thereat such Toll as may be deemed by said Provincial Parliament a reasonable compensation for the undertaking.

Montreal, 28th Nov. 1815. L. LALANNE, Agent for the Memorialists.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the persons incorporated by an Act of the Legislature in the Session of 1808, for the making of a Turnpike Road from the southern boundary of the Seigneurie of St. Armand, through the Township of Stanbridge, and the Seigneuries of Noyan, Sabrevois and Bleury, to St. John's Hill, at the next ensuing Session of the Provincial Parliament, make application for an Act of said Parliament for a prolongation of the time which was allowed them by the aforesaid Act, for the making of the said Road, and to authorise them to alter its course for a short distance, and its breadth.

CAMPBELL & CHAPMAN have received by the Rebecca, from London, and who they offer for Sale on reasonable terms—A 1/2 pipe excellent Hollande, and 4 pipes superior Old Port Wine.

TOBACCO MANUFACTORY. KENNELLY returns his sincere thanks to his Friends and the public for their kind encouragement since he commenced business, and wishes to inform them that he has now at his manufactory No. 34, a hamper of the quantity of superior Twist, Negro Head, Segars, and Cut. Of all which he will have a constant supply, and will sell on the most reasonable terms.

A CARD. A Gentleman who has arrived from the capital of Italy, begs to leave to offer himself to the Gentlemen and Ladies of Quebec and its vicinity, as an Instructor in the Italian Language. Persons desirous of favoring him with their commands, will please leave their address at Mr. MALINOT'S Union Hotel.

IMPORTED in the Rebecca and for Sale by JAMES ROSS & Co.—60 Puncheons Spring Gunpowder Rum. Also—Green Tea, black Pepper, Cassia, Mould Candles, Playing Cards and Stationary.—20th Decr. 1815.

MISSING. A Bale marked RA in a diamond, 55, supposed to be landed from the Alexander, Capt. Vickers, from Liverpool.—Any information respecting the said Bale will be thankfully received by the Subscriber or Robt. Armour, Esq. Montreal.

FOR SALE. The Seigneuries of Grandines and Dorville, containing 124,000 superficial arpents of Land, of which only 1 granted, in the front of the 15, 16, 17 and 18 league posts from Quebec.

FOR SALE by the SUBSCRIBER. An assortment of London made Hosiery and Wellington Boots, and Gentlemen's strong Shoes.

ADVERTISEMENT. THE Postmaster-General of the United States having assented to a proposal, that the States Postage on Letters and Packets sent from Quebec and Montreal to be conveyed from New-York to England, in His Majesty's Packets during the Winter Season, shall be paid at the Office of either of the former Cities; It is hereby announced to the public, that, from the 1st of next November, letters to be sent in the Packet Mails may accordingly be conveyed by that route.

General Post Office. Quebec, 23d Oct. 1815.

Jamaica Spirits—Lecward Island Rum. Holland Gin—Port Wine in bulk and wood. Claret in Cases, 5 doz. ca.—Madinaga Joveau, Spanish Wine—Porter in wood, Jamaica Coffee of the first quality, Refined Sugar—Irish Butter, Candles, Bottles, and wine Corks—toves and Sheet Iron, Square, round, and flat Iron—Bolt, copper, and Copper Spikes, Cordage, nails, glassware, and a few Chaldrons of Coals.

Just Received and FOR SALE by the Subscriber: FEW Hogheads of the best Virginia leaf Tobacco, 6 Tierces of the best Albany Twist Tobacco, in Rolls of 10lb.

FOR SALE BY BR HAUT, SHEPPARD & Co. SUPERFINE, fine, and middling Flour, Quebec and Montreal. Inspection, Farine Entiere in bags, 500 cwt. Biscuit and 3 O Minots Pease, London particular, deira Wine, old Port, Faval and Spanish Wines, by the Pipe, and by the cask, burr stones and plaster of Paris, Jamaica Sugar, few pipes Geneva.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the Subscriber, master of the Ship Rebecca, will not be accountable for any Debts contracted by his Ship's Company.

THE Masters of Transports give Public Notice, that they will not be accountable for any Debts that may be contracted by their Seamen, without previous knowledge.

VEUVE JOSEPH FERRAULT, JAMES WOOLRICH, THOMAS TORRANCE, ZABDIEL THAYER, J. JONES, BENJ. THROOP, Jr.

A Few thousands Minots of Salt, and a small quantity of Coals, received by the ship Berkby, from Liverpool.

THE undersigned Executors to the last Will and Testament of the late JOHN PAINTER, Esq. Merchant of this City, request all persons having claims of any nature, whatsoever against the Estate to produce their accounts properly attested as soon as possible to JOHN MACNIDER Esq. also of this City, so that the same may be liquidated, and that all persons who may be indebted to the said Estate either by book debt, or otherwise will pay the amount of their respective debts to the said JOHN MACNIDER Esq. as soon as possible, he being only authorised to grant acquittances for the same.

PORT, Madeira and Spanish Wines of the best quality, 5 pipes real Cognac Brandy, 3 do. best Hollands; 1 do. Gin, 50 half hds. best white wine Vinegar; 10 cases best Florence oil; wax and spermaceti candles, 100 lbs. blue, red &c. sheet iron and tin, nails, best sheet steel in bulk.

TWO thousand feet fresh Oak Timber, 4000 do. do. White Pine, 3000 do. Deck Deals from 30 to 55 feet long. Also, a number of Anchor Stocks, from 8 to 15 inches.

ONE Bale Superfine Cloths, assorted colours. 1 Digo Swainkin pants, 10 drawers, and flannel-shirts, & a few Superfine suits for boys.

THE best of HONEY, and the best of Milling PEASE, at No. 3, Fabrique Street, Quebec, 20th Nov. 1815.

MR. COCKBURN, SURGEON, &c. &c. Friends and the Public, for the very liberal encouragement he has experienced in his Professional pursuits, and acquaints them, that having associated Mr. Joseph Morrin with him in business, it will, on and after the 1st of January next, be carried on under the firm of COCKBURN & MORRIN, who solicit a continuance of the Public Patronage.

TO LET until May next. Convenient STORE on St. Shays Wharf, well adapted for Storing Rums and other Goods. For particulars, apply to F. & T. COLINA, Auctioneers & Brokers.

TO BE SOLD OR LEASED. THE CAPE DIAMOND, including the WHARVES &c. &c. For particulars, enquire at No. 18, Saint Lewis Street, Quebec, 19th Sept. 1815.

FOR SALE, and possession given on the First of May next—That delightful Country Residence, well known by the name of WOLFERTON, about two and half miles from Louis Gate. The land and garden are in excellent order. The Dwelling House and Offices in a complete state. For price and terms of payment apply at the Compting House of MONRO & BELL.

FOR SALE ON MODERATE TERMS, 6112 ACRES OF LAND, or thereabout, situated in the Township of NELSON. The Surveyor's report of the quality of the land is highly valuable, and the main stream of the River Beaucoueur runs through several of the lots, which in general lie contiguous to each other in the southern part of the Township, distant about three to four miles from Craig's Road; for further particulars apply to the subscriber, at his office, St. John Street.

ADVERTISEMENT. To let for one or more years and possession given on the 10th of September next. That extensive WHARF situated in the Lower Town of Quebec, at the place called Caseris of 180 feet in front, upon 120 feet in depth, bounded on the one side to Mr. Thomas Wilson, and on the other side by Mr. Charles Smith; with an other emplacement, upon which there is erected a large stone House two stories high with good stores and out buildings a large yard and garden; the whole to be let together or separately. Apply to the proprietor, in the Upper Town of Quebec, St. Famille Street.

TO BE LET—A small FARM belonging to the Succession of the late Mr. Cameron, situate at Caseris, about five miles from the City, together with the House thereon erected. Apply to Mr. John Munro, St. Peter Street, Lower Town, or at this Office.

WATCH & CLOCK WORK. THOMAS HUNTER, No. 10, Mountain Street respectfully informs the Public, he has received from London a variety of new Watches, Clocks, Timepieces, Jewellery and Jewels. Watch and Clock work of every description, carefully cleaned and repaired.

VALUABLE ESTATE TO BE SOLD, either together or separately, by Private Contract, and immediate possession may be had.

THAT Capital and well known GRIST-MILL and SEIGNIORY of Chambly, situated in the District of Montreal, in the Province of Lower Canada, on the west bank of the River Chambly of Richelieu; distant about 14 miles from Montreal, 10 from St. John's, and 12 from the village of La Prairie.

THE Mill stands on the river Richelieu, at the head of Sloop navigation, from the river St. Lawrence, is very spacious, strongly built of stones, three stories high, with 7 pairs of stones, iron shafts, wheels and gears, and every apparatus for grinding and manufacturing flour, and another pair to an adjoining barley and split pea mill, with a drying kiln, large granaries, store houses, extensive mill-race, and several houses fit for the residence of an agent, millers, work people, and many other conveniences. Within a few hundred yards, and immediately opposite to the mill, in the centre of a large, well laid out garden, planted with a selection of fruit trees, and a grove of young timber, is a very excellent and comfortable Stone Dwelling House, two stories high, every way fit for the residence of a gentleman and his family. The whole is situated in the heart of a flourishing and good wheat country.

As those wishing such a situation will doubtless view the premises before they purchase, it is needless to dwell further on the valuable properties this stand possesses: suffice it to say that this Estate may justly be said to form one of the most desirable and improvable spots in North America, well worth the attention of gentlemen who are desirous of acquiring wealth and enjoying happiness.

For particulars and conditions of Sale, apply to the Subscriber in the village of La Prairie, District of Montreal. Dec. 1. 1815. E. HENRY.

THE Subscriber has for Sale at his House, No. 17, Fabrique Street; a small part of the best Montreal Grapes. PETER LANGLOIS.

THE Subscriber has just received the following Wines: 3 Hds. 2 Pipes very choice Madeira, 2 Hds. 3 Pipes Port. The above on inspection, will be found equal if not superior to any ever imported into this country.

WANTED, an ASSISTANT at an Academy in this City, immediately—Apply to the Office. Dec. 7th 1815. THE SUBSCRIBER HAS FOR SALE, SIX Hundred Minots of LIVERPOOL SALT, one part of which to be delivered in packages, and the other at Three Rivers. The whole will be sold for Ready Money, or short Credit. JOSEPH FACAUD, Batiscan, 7th Decr. 1815.

PROVINCE OF LOWER CANADA. DISTRICT OF QUEBEC. At a SPECIAL SESSION of His Majesty's Justices of the Peace for the said District, holden on Wednesday the 20th Day of December in the fifty-sixth year of the reign of our Sovereign Lord George the Third by the Grace of God of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, King, Defender of the Faith; and in the year of our Lord one thousand eight hundred and fifteen.

PRESENT. The Honble. John Mure, The Honble. William Bachelor Colman, Alexis Carron, John Fletcher, Louis De Salaberry, Thomas Wilson, Benjamin Jos. Frolisher, Jean Belanger, John Neilson, John Stewart, John Davidson, Jacques Voyer, Charles Voyer, Francois Blanchet, Jean Bte. D'Estimaerville.

Resolved, That it appears to the Magistrates here assembled, that the number of Licenced Taverns within the City and Banlieue of Quebec is much greater than is consistent with the morals of the People, or necessary for the public convenience, and that it has become the duty of the Magistrates to endeavour to diminish their number;

That as the best means of promoting this end, it appears expedient to forbid, during the ensuing year, to grant or renew any Tavern Licences within the City or Banlieue of Quebec, unless the character of the Applicant, the convenience of the intended situation of the Tavern for the accommodation of the Public, and the expediency in every respect of granting the intended Licence be previously established by the oral testimony of respectable witnesses upon oath before a General or Special Session of the Magistrates holden for that purpose.—That inasmuch as it is probable that on such investigation a great number of Houses which have heretofore been licenced as Taverns will not again be so, it appears expedient that the Public should be early and fully apprised of these Resolutions of the Magistrates, in order that such Tavern Keepers as may not feel assured of adding such Evidence as will be sufficient to enable them to obtain a renewal of their Licences, may have time to provide other means of obtaining a livelihood;

That these Resolutions be therefore published in both languages in the Quebec Gazette and Quebec Mercury, on every day of their respective publication until the 1st day of March next.

GREEN & FERRAULT, Clerks of the Peace.

GOVERNMENT CONTRACT. WANTED for the Public Service, at this Garrison, the undermentioned articles, viz:— 14,000 CEDAR PICKETS, split, of 6 feet long each, pointed at one end, the other end to be made flat on both sides at 14 inches from the top, to receive the Ribbons, 400 CEDAR POLES, for Ribbons, 3 inches at the small end, to be made flat on one side, for the purpose of fastening them to the above pickets with spike nails, &c.—Of the above quantity of Poles, one end to be 25 feet long each, and the other half 20 feet long each.

The whole to be delivered to the Engineers Department on the King's Wharf, below Palace Gate, on or before the 24th of May, 1816. Sealed Proposals from persons wishing to furnish the above articles, will be received at this Office on or before the 19th of January next. Security will be required for the fulfilment of such contract as may be entered into. Commissary General's Office, Quebec, 19th December, 1815.

EVENING SCHOOL. J. SIMPSON respectfully informs his Friends and the Public, that on the second of January he will commence an Evening Class, for the accommodation of those Young Persons that formerly attended Mr. TUCKER'S School, who may be instructed in Reading, Writing, Arithmetic, &c. None will be admitted after the first week, as it is intended the Class shall discontinue early in April. For particulars inquire at Mr. TUCKER'S, No. 1, Champlain Street, Quebec, 23d November, 1815.

FROM AMERICAN PAPERS.

LONDON, Oct. 21.—A church has been opened for the Protestants at Venice. The Austrian government has granted them the free exercise of their religion in the kingdom of Italy, in the same manner as they have long enjoyed that privilege in Austria. It is believed that this innovation in the Italian States has been made under an understanding with the Holy See.

The Austrian government has it in contemplation to dissolve all charters granted to commercial companies, and thus to throw trade open to all classes.

So scrupulous are the Allies of taking only their own from France, that when they carry off a picture, they leave the frame, if it was added in France.

A Steam Boat is about to be established on the river Elba. It will run regularly between Hamburg and Magdeburg a distance of about 130 miles; and will, no doubt, be found an important acquisition to those great commercial towns.

PERPETUAL MOTION.

A French mechanic at Neuchâtel, named Mailhardet is said to have discovered the perpetuum mobile; it consists of a wheel, on the periphery of which are small pipes half-filled with quicksilver, which at the top, have centrifugal direction, and by a simple contrivance receive below an opposite impulse. He shews the machine publicly, and intends to submit the solution of this difficult problem to a further examination at Paris. The simplicity of the construction occasions a favorable opinion of the thing.

MENDICITY.—From an inquiry made into the state of mendicity, under directions from the Secretary of State, the number of beggars in the metropolis is estimated at 15,288, of whom 9288 are children. The proportion of that number having a right of parochial settlement in England is 9297, of whom 6698 belong to parishes within a few miles of the metropolis. The non-parochial beggars consist of 5340 Irish, 504 Scots, and 177 foreigners.

Not a single beggar is to be found in the streets of the populous town of Belfast! As soon as one makes his appearance he is apprehended, and if able, is compelled to work. To do this more effectually, an extensive building is to be erected, as a house of industry. The young and aged are provided for in a suitable manner.

Last week Benjamin Humphries for enlisting in the West Middlesex militia, he being an apprentice was committed to hard labour for one month, in Bristol Bridewell.

In the annals of the Inquisition, published by Don Florento, it is stated, that in the first twenty eight years, this tribunal sentenced 180,400 persons to be burned alive; 70,980 to be burned in effigy; 1,405, 071 to various penances.

ROME, Sept. 27.—M. Dabourg was consecrated on Sunday last in the church of St. Louis of France as Bishop of New-Orleans in North America.

LONDON, Oct. 25.—The Austrian Oberster, (a new paper published at Vienna) on the 8th of October, copied an article from the Paris papers, (which has also been copied into the American papers) stating, that on the 14th of September, her Majesty the Empress Maria Louisa, at the Palace of Schoenbrunn, solemnly renounced the title of Empress and her pretensions to the Crown of France, both for herself and her son; and then adds the following remark—"At Vienna we have not the least knowledge of this important diplomatic transaction."

PARIS, October 5.—We are at last beginning to drag forth from this great cavern of stolen goods, the precious objects of art taken from Rome. On the 2d instant amongst the many fine paintings that were removed, we noticed that stupendous production, Transfiguration, the Communion of St. Jerome, the Virgin of Falgno; the next day several other exquisite pictures came away, together with the group of Cupid and Psyche, the Two Brutus's, the very ancient bust of Ajax, and others no less precious objects of sculpture. Yesterday the Dying Gladiator left his French abode, and the Torso. We remove this day the two first statues in the world the Apollo and the Laocoon. To-morrow Mercury will quit the Louvre between Flora of the capital and the Venus. The Muses will follow next, and so on to the close of this portentous procession.

OCTOBER 9.—In my letter of the 5th inst. I informed you of what we were doing here in regard to the objects of art which we are removing from the museum. The most valuable of them are to be got by land, and will set off next week, accompanied by the celebrated Venetian horses, and all the other precious articles belonging to Lombardy, Piedmont and Tuscany. The convey will be escorted by strong detachments of Austrian troops.—The remainder, which may belong to Rome, will be embarked and sent by sea to Italy. Amongst these, I am happy to inform you, for I know how much you will rejoice at it, that even all our ancient manuscripts, medals, and other equally valuable objects of antiquity will be included, to the great satisfaction, no doubt, of the loyal Demos, and of the eminent Italian patriot, E. A. Visconti, members of the Institute.

P. S. I nearly forgot to tell you, that even the paintings and statues lately belonging to the Albani family are to be restored. Do not believe all the lies which the French papers are authorized to pour forth about the Venus de Medicis.

BALTIMORE, Dec. 13.—The following intelligence from the Merchant's Coffee House book was bro't by the Gen. Jackson, in 41 days from Leghorn, arrived at this port yesterday.

MURAT.

An expedition under Murat to regain his crown had proved abortive. He embarked, at Corsica on the 28th Sept. with about 250 men in a number of barges &c. and after encountering severe weather, they succeeded in landing on the coast of Calabria, about the 6th October, but the people being averse to him, he was met after a few days, and after a hard, fought action, was defeated and taken prisoner. It was reported at Leghorn on the 17th that he had been tried by a military tribunal and shot.

BOSTON, Dec. 14.—There have been several arrivals from Europe since our last, but they furnish nothing of interest. In one of the London dates, it is stated, on the authority of private letters from Paris, that Marshal Ney had effected his escape. The date of this report is not mentioned; but the circumstance is not improbable, as his life was in great danger, though surrounded by many friends.

An English paper mentions a Steam Boat that passed in three hours and 44 minutes from Hull to Gatesborough, more than 50 miles against the wind, and having stopped five times to receive and discharge passengers.

Capt. Bray, who has arrived in Marblehead from Bourdeaux, brought Paris papers to the 28th Oct. which he left in Portland, where he put in.—He says the affairs of France continued calm.

Rumour of war between Turkey and Russia had subsided. The Emperor of Russia and King of Prussia were expected in Berlin on the 18th October.

Generals Savary and L. Allemenand had arrived at Malta. Very tempestuous weather was experienced on the English coast from the 20th to the 25th ult.

THE TREASURY REPORT.

Mr. Dallas proposes that the double duties on imports be continued until the 30th day of June 1816; that the present duties on sugars refined within the United States, on stamps, on sales at auction, and on postage, be continued; that the Direct Tax be reduced from six to three millions of dollars; that the duties on the quantity of distilled spirits be discontinued after the 30th day of June 1816, and in lieu thereof, that the duty on licences to distillers be doubled after that day; that the duties on licences to retailers, be reduced to the rates of the year 1812; that the duties on articles manufactured in the United States, and the duties on household furniture and watches be repealed.

The third branch of the Report relates to the National Circulating Medium; and concluding with the following proposition: That a National Bank be established at the city of Philadelphia, having power to erect branches elsewhere; and that the capital of the Bank (being of a competent amount) consist of three-fourths of the public stock, and one fourth of gold and silver.

This report was anxiously expected, as well because of the importance of the subject, as that the subjects of finance and the circulating medium are of primary importance, and will probably draw the attention of Congress in preference to any other. The public expectation, however highly raised, will not be disappointed at the importance and ability of the report.

From the National Intelligencer of Thursday.

From the silence of the Message on the subject of the reported cession of the Floridas to Spain, [Britain] we think it may be fairly inferred that our government has no other information of the fact than such as the newspaper resorts have supplied.

FROM OUR CORRESPONDENT.

WASHINGTON, Dec. 9. I have little to write you which is interesting. The House of Representatives adjourned on Thursday, to meet in the New Building on Capitol hill, on Monday next. This new house is very pleasant, and will be very convenient for the two houses of Congress. The report of the Secretary of the Treasury you have had already.

14TH CONGRESS.

Senators 36, Representatives 132, Delegates 4, Total 222.

REPRESENTATION.

The ratio of representation in congress, is one member for every thirty-five thousand of the representative population of the United States. The members are apportioned, according to the third census, by the act of the twenty-first of December, eighteen hundred and eleven, as follows:—

New-Hampshire 6; Massachusetts 20; Vermont 6; Rhode Island 2; Connecticut 7; New-York 27; New Jersey 6; Pennsylvania 23; Delaware 2; Maryland 9; Virginia 23; North Carolina 13; South Carolina 9; Georgia 6; Kentucky 10; Ohio 6; Tennessee 6; Louisiana 1; 182.

The following estimate of the strength of political parties in Congress, is given by Mr. Elliott, of the "True American," and is probably not far from the truth:—

Table with 2 columns: Party and Count. Senate: Democrats 19, Republicans 5, Federalists 12. House: Democrats 79, Republicans 38, Federalists 63. Total 177.

NATCHES, Nov. 15.—The fine new steam-boat Aetna, passed this place upward, a few days ago, only three days from Orleans, (about 300 miles) on her passage to Louisville, laden with foreign merchandise. This is the first vessel of this particular description that has passed this place upward. The facility with which she overpowers the current of this great river, is auspicious to the western country.

MONTREAL, 24th December.

Yesterday morning about 4 o'clock, a fire broke out in the House owned by Mrs. Seers in St. Nicholas Street, the upper part occupied by Mr. Samuel Fitch, and the lower by two or three families. The catastrophe is said to have been occasioned by the foulness of a stove pipe in the lower story. The flame spread so rapidly through the house, that scarcely an article of effects could be saved. The wooden house opposite, occupied by Mr. P. Lambert, also took and was soon consumed; but most of the furniture was previously removed, both houses were partly insured. We should have expressed infinitely less regret to have closed the melancholy tale by an account of the loss of property only. After Mr. Fitch, had performed his most tender duty, by attending to the personal safety of his wife and children, he expressed a wish of recovering some papers, that were of great value to him. In furtherance of his design he went back to the apartment where they lay, but alas! never to return! he fell a victim to the devouring element!! After day-light some portions of his remains were found among the burning ruins. Mr. Fitch, was of an excellent disposition, and an upright man; he has left an amiable widow and three children to lament an irreparable loss. It is supposed he was about 44 years of age. At the beginning of the alarm, we are sorry to relate, that no efficient measures were taken to stop the flames.—There was no water, nor buckets supplied which ought first to be provided. Masters would do well to order their servants in cases of alarm, to have their horses put to Trains, and immediately bring water to the spot. The Fire Society allows a premium to those who arrive first; but this seems to be altogether forgotten. When persons leave their homes, they ought to take all their fire buckets with them, and have them, constantly in good order for service.—(Montreal Herald.)

QUEBEC:

THURSDAY, DECEMBER 28, 1815.

The accounts received from Europe this week are of very little importance.

There is a report of the descent of Murat on Naples, his failure and execution. We know that he had sailed from Corsica with some small vessels, but how he could think of supporting himself in Italy even if he had been successful in the first instance, is to us unaccountable.—Is Austria going to change her politics, or is Murat's act to be ascribed to mere desperation? He had been promised an honorable asylum in Austria.

QUEBEC FREE SCHOOL.

The first examination of this School was held on Thursday last, in the presence of the Committee for promoting Education, the Parents of the Children, and several Gentlemen friendly to the Institution.

The Boys acquitted themselves, we understand, much to the satisfaction of the Committee, and greatly to the credit of Messrs. JOHNSTON and KIMBER, their Teachers. A number of small pieces of composition, in prose and verse, and in both the French and English Languages, were remarkably well repeated by several of the Children towards the close of the examination, which terminated by the distribution of prizes by the Hon. Mr. MUNZ, President of the Committee.

This School is the first, we believe, which has been established in Canada on the model of those brought into general notice in England by the patronage of the Royal Family, and the intelligence and persevering exertions of a humble individual, named JOSEPH LANCASTER. Mr. Johnston, the Principal Teacher of the Quebec Free School; it is understood, was a pupil of Lancaster's, and was for some time employed as a Teacher in a School on the same plan at Bristol. It is perhaps not generally known, that this Gentleman was sent out to Quebec at the expense of a number of individuals in Great Britain, contributors to a Fund to be applied to the purposes of Education in the Canadas; and that the whole expenses of the present establishment, have hitherto been defrayed out of that Fund!

The School has had many difficulties to contend with. We have to mention it, however, to the credit of the inhabitants of this City, that it was at first embraced with ardour. In a few weeks the number of Scholars amounted to 251; but it soon met with a chilling blast, which had nigh nipt it in the bud. It was driven from the building it occupied in the Upper-Town, to make way for Stage Performances; and since that time it has had other and multiplied difficulties to encounter. At one time it was entirely interrupted; and during the first three months after its re-establishment, the average number of Scholars was not above 30. At present the number is 98, 38 of which have been admitted since the 1st Nov. With a small effort on the part of its friends, it will soon surmount all obstacles; and from this common centre, will, in time, issue Teachers to form similar establishments in every town and populous village throughout the country.

The peculiar advantages of the mode of instruction established in this School, are, we think, unquestionable, in as far, at least, as elementary education is concerned, viz: Reading, Writing and Arithmetic.

These advantages consist, in a saving of time and expenses; in exercises favorable to the health of the children, and in the greater certainty of the early formation of invaluable habits.

1st. One Master may manage a School consisting of many hundred Children.

2dly. The progress of the Scholars is more rapid.

3dly. There is a great saving of Books, Paper, Pens and Ink.

4thly. The authority which the most distinguished Scholars acquire as Monitors, is an additional and powerful incentive to good conduct and improvement, both as it regards themselves, and those under their inspection.

5thly. All idleness in School is rendered impracticable by the certainty of immediate detection.

6thly. Constant bodily exercise is joined to mental application; a circumstance of incalculable value, when its influence on the health of the Children is considered.

7thly. A habit of the greatest attention, obedience and order, is indispensable to this mode of instruction, and must be acquired wherever it is put in practice.

DECEMBER 22nd 1815.

This day, Mr. WILKIE'S Pupils were publicly examined in Latin and Mathematics, when Prizes were distributed to the following Young Gentlemen, who had been distinguished by superior diligence.

1st. To Mr. Charles Harper for eminent progress in English Grammar, Latin and Greek, Latin Prosody, Surveying and Conic Sections, good behaviour, regular attendance and hearing classes.

2nd. To Mr. John McCord, for eminence in English Grammar, Latin and Greek, Book keeping and Navigation, good behaviour and hearing classes.

3d. To Mr. Peter Shortt, for eminent progress in explaining Demosthenes and Cicero, Latin prosody and English composition, for considerable progress in Trigonometry, and construction of Maps, Algebra and hearing classes.

4th. To Mr. Samuel Neilson for extraordinary progress in Navigation, eminent progress in Latin and English composition, and considerable progress in explaining Demosthenes, and in Algebra and making Pens.

5th. To Mr. John Duval, for eminent progress in Elocution, Latin, Trigonometry, hearing classes and regular attendance.

6th. To Mr. Joseph Frohisher, for eminent progress in English reading and Orthography, the rudiments of Latin, Writing and Arithmetic, good behaviour and regular attendance.

7th. To Mr. Simon Deligny for eminence in English, Latin, Arithmetic, Writing and Geography.

8th. To Mr. George Buchanan, for eminent progress in English Grammar and Latin, Arithmetic, Geography and Geometry, and good behaviour.

9th. To Mr. Thomas Aylwin for eminent progress in English Grammar, Latin, Arithmetic and Geography, good behaviour and regular attendance.

10th. To Mr. Richard Dallow, for eminent progress in English Grammar, and Latin, Arithmetic, Bookkeeping and Geography, good behaviour and regular attendance.

COMMUNICATION.

We are inclined to believe that a laudable degree of zeal is apparent in many of the Seminaries of learning, within the pale of our little society; this opinion is founded on the public examinations of the pupils, and distribution of prizes, that have recently occurred.—Last Thursday evening, the young ladies whose Education is superintended by Mrs. Goodman, went through their different studies, in a style doing infinite credit to their Instructors, and to themselves, particularly in Geography, the use of the Globes, English Grammar, &c.—Some beautiful specimens of painting in Water Colours, and Embroidery were exhibited; and the Prize Tickets subsequently distributed by Messrs. Wilkie and Collier, to the most deserving Young Ladies.

The Price of Bread this Week, is

4 lb. White Loaf.....14d
6 lb. Brown Loaf.....1s 5d.

Average Price of Farine Entiere for the last four Weeks per Cwt. 29s. 24d.

Nominal Price of Merchantable Fine Flour in the Stores per Cwt. 16 dollars.

Price of Superfine Flour in New York and Boston, Dec. 15, per Barrel, 9 dollars—Middlings fine, 7 dollars.

NOTICE.

THE general meeting of the subscribers, to the "Philanthropic Society of Quebec," notified in the last Quebec papers, having been adjourned to this week, will be held on Friday the 29th inst. at 6 o'clock, P. M. at Mr. Wood's Tavern, near the Upper Town Market, where all the subscribers and friends to the Design are requested to attend.

By order of the President of the committee.

JOHNSTON & KIMBER, Secretaries.

Quebec, 26th Dec. 1815.

DISTRICT OF GRAND VOYER'S Office, Three-Rivers, 25th Decr. 1815.—The Public within the District of Three-Rivers, are hereby informed that Mr. John Cochran Antribus, is duly nominated to act as Deputy Grand Voyer, within the said district of Three-Rivers, and his nomination has been approved of, by His Excellency Sir Gordon DRUMMOND, Kt. Commander of the Most Honourable and Military Order of the Bath, Administrator in Chief of the Governments of Upper and Lower Canada, &c. &c. &c. Certified, JOHN ANTRIBUS, Grand Voyer, 3 Rivers. Quebec, 27th Decr. 1815.

SALES BY AUCTION.

Will be Sold on SATURDAY next, the 30th inst. at the Subscribers' Auction Rooms,

SIX pipes prime Port Wine, 3 puncheons strong Irish Whiskey, 17 boxes real Martinique Noyau, 40 do. yellow Soap, 4 do. Candles, 600 lbs. Tallow by lots, 200 Biscuit Bags, 25 boxes Mustard Raisins, 25 lbs. Nutmegs, 30 lbs. Cloves, 12 casks assorted Nails, 10 barrels Montreal Lard, and A few boxes best Turkey Figs and French Dates. After which a general and extensive assortment of DRY GOODS, suitable to the Country and Season. Sale to begin at one o'clock precisely, by CHINIC, VEZINA & Co. Auct'rs. & Brokers. Quebec, 28th Dec. 1815.

Will be Sold on WEDNESDAY the 3d proximo, without reserve, at the Subscribers Room,

TWELVE pipes L. P. Teneriffe, 13 pipes Sherry, 11 pipes Old Port, 2 pipes Madeira, 22 tons Iron assorted, 18 boxes Window Glass, 30 coils Cordage. ALSO Woolens, Hosiery, Saddlery, Stationery, Soldiers Jackets, Vests, Breeches, Forage Caps, Grey Pantalons, red Flannel Shirts, Blankets, &c. &c. Sale to begin at one o'clock. THOMAS AYLWIN, Auct' & Broker. Quebec, 27th Dec 1815.

Will be Sold on THURSDAY next, the 4th January, at the Subscribers Auction Room, at one o'clock, if not previously disposed of by private sale,

THE extensive Premises Nos. 4 and 5, Sault-a-Matotel Street, Lower Town. THOMAS AYLWIN, Auct' & Broker. Quebec, 28th Dec. 1815.

For SALE by Auction about the middle of January, Quantity of good Household Furniture, Horses, Cows, a Winter and Summer Carriages, Harnesses, &c. being the effects of a family leaving the Province. Catalogues will be prepared previously to the day of sale.

To LET, for one or more Years, A large Garden, with the frame of a House thereon, situated opposite to that of J. F. Perrault, Esq. near the Lower No. 2. It is well stocked with choice Fruit, Asparagus, Sea Kale, &c. For further particulars enquire of Wm. HAMILTON, Auct' & Broker. Quebec, 26th Dec. 1815.

For SALE at the Stores of the Subscribers, a few pipes and hds. of old L. P. Madeira Wine, Do. prime Port Wine, Do. L. P. and Cargo Teneriffe, Bronte Madeira in Pipes, Castellamare white Wine, do. 33 pieces high proof Hollands, One pipe of Port in bottles, bottled in London, 1 case of Chateau Margot Claret, 320 boxes Tin Plates, a few casks Nails, Cordage assorted, 14 cases Mustard in bottles, 1200 doz. Iron Staples, Canada Manufacture. JOHN MURE & CO. Quebec, 27th Dec. 1815.

To LET, from the 1st day of May next, for one year, Large New Warehouse, 85 feet long by 26 feet wide, and three stories high, situated in the Lower Town of Quebec on the Wharf in the occupation of the Subscribers; either with or without that part of the Wharf to the northward of the building slip, and the use of the slip in common, to load and unload River Craft. ALSO, The Building and Timber Yard, near Dorchester Bridge. JOHN MURE & CO. Quebec, 27th Dec. 1815.

To be Sold at Public Auction, for the benefit of Government, at one o'clock on SATURDAY 30th instant, on the Esplanade.

A NUMBER of SLEIGHS, that were used last Winter in conveying Cannon from hence to Montreal.

Wm. BURNS.

28th December. King's Auctioneer.

BY virtue of a WRIT of EXECUTION issued out of His Majesty's Court of King's Bench holding civil pleas, in and for the District of Montreal aforesaid, at the suit of the Honorable James Cuthbert, of Berthier, in the said District, Seigneur of the Seigneurie of Berthier, against the lands and tenements quit and abandoned by Joseph Therien, junior, of the City of Montreal, in the said district of Montreal, Furrier, now in the hands of James Terroux, of the said city of Montreal, Crier of the said Court of King's Bench, as Curator to the said lands and tenements, quit and abandoned as aforesaid, to me directed; I have seized and taken in execution, as having been quit and abandoned by the said JOSEPH THERIEN, Junior in the hands of the said James Terroux, as Curator, as aforesaid; a lot of ground or emplacement situated and being in the village of Berthier, aforesaid; of an irregular figure, containing as much ground as there may be found, as well in front as in depth, bounded in the front by Clara Street, in the rear by Joseph Charron, on one side in part by the market place, and in part by William Street, and on the other side by Louis Dufresne with a wooden house thereon erected, subject to, and to be sold under the charges and incumbrances following, that is to say, that the purchaser thereof shall make and keep in repair, at his sole cost and charges, the necessary fences to enclose the said emplacement, along the adjoining streets, and also conjointly with his neighbors to fence and keep in repair the streets which may be found along the said ground, and also hereafter to pay to the said Plaintiff, Seigneur of the Seigneurie, of Berthier, in each and every year for ever, to commence on Saint Martin's day, the ELEVENTH day of NOVEMBER next, the sum of fourteen livres of twenty coppers each, comprehending therein the right of common on the Isle Rondin, to pasture his said purchaser's cattle only, and also subject to the other Seigneurial rights and dues when they may accrue according to the custom of the Country. Now I do hereby give notice, that the said lot of ground or emplacement and premises, will be sold and adjudged to the highest bidder, subject to the charges and incumbrances aforesaid, at the Church door of the parish of Berthier, aforesaid, on MONDAY the SIXTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

FREDK. W. ERMATINGER, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described lot of ground or emplacement and premises, by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office in the City of Montreal, according to Law; and further that no opposition *afin d'annuler* or *afin de distraire*, the whole or any part of the said lot of ground or emplacement and premises, or *afin de charge* or *servitude* on the same, will be received by the said Sheriff, during the fifteen days previous to the sale thereof.—Sheriff's Office, 23d December, 1815.

BY virtue of a WRIT of EXECUTION issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the district of Montreal, aforesaid; at the suit of Jonathan Hagar, of the City of Montreal, in the said district, merchant; against the lands and tenements of Abner Bagg, of the same place, merchant, to me directed; I have seized and taken in execution, as belonging to the said ABNER BAGG.—A land situated at Saint Catherine, near the City of Montreal, in the parish of Montreal, in the said district, containing fifty-seven arpents and three eights of an arpent of land in superficies, or thereabouts, more or less, if to be found, without warranty of any precise measure; the said land being bounded in the front by the representatives of the late Mr. Simonet, in the rear by the lands of Saint Laurent, on one side by the Heirs of the late Mr. De Beaujeu, or their representatives, and on the other side by the high road of Saint Laurent, with a house, barn and other buildings thereon erected. Now I do hereby give notice, that the said land and premises, will be sold and adjudged to the highest bidder, at my Office, in the City of Montreal, aforesaid, on TUESDAY the THIRTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

FREDK. W. ERMATINGER, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described land and premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office aforesaid, according to Law; and further that no opposition *afin d'annuler* or *afin de distraire*, the whole, or any part of the said land and premises, or *afin de charge* or *servitude* on the same, will be received by the said Sheriff during the fifteen days previous to the sale thereof. Sheriff's Office, 25d December, 1815.

DISTRICT OF WHEREAAS under and by virtue of a certain WRIT of EXECUTION, issued out of His Majesty's Court of King's Bench of civil jurisdiction, in and for the said District at the suit of Matthew Hianveu, of the City of Quebec, Lumber Merchant against the lands and tenement, of Jean Martel of the said City of Quebec, Joiner to me directed, I did seize and take in execution as belonging to the said JEAN MARTEL, a Lot of Ground or Emplacement situate in St. Rock Suburbs, Richardson Street, being Lot No. 9, containing fifty-three feet in front, by fifty six feet in depth, bounded in front by the said Richardson Street, in the rear by the lands of Joseph Gagne and Francois Dion, on one side towards the north east by lot No. 8, belonging to Isadore Roza, and on the other side towards the south west by lot No. 10, belonging to Barthelemy Bell, subject to rents, quitages, at the rate of six per cent on the principal sum of twelve hundred livres, ancient currency, being three pounds currency for every year payable to John Mure, Esquire his Heirs and Assigns, and redeemable at will forever; and subject also to the right of *retrait* in favor of the said John Mure, his Heirs and Assigns, in case the whole or any part of the said Emplacement shall be sold, and in no other case, and having so seized and taken the said premises in Execution, I did cause the same to be advertised and published according to law, to be sold and adjudged to the highest bidder, at the Court House in the City of Quebec, on Thursday the twenty eighth day of September last, on which day the sale did not take place for want of purchasers. Now I do hereby give notice that in obedience to and by virtue of a Writ of *Venditioni Exponas*, issued out of the said Court of King's Bench to me directed, the aforesaid premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the COURT HOUSE in the City of Quebec, on MONDAY the TWENTY SECOND day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known. J. S. SHEPHERD, Sheriff. Quebec, 23th December, 1815.

WHEREAAS ELIZA PEPPLER my Wife, has Eloped from my Bed and Board. The Public are hereby warned that I will pay no debts of her contracting after the present date. THOMAS TEESEL. Quebec, 28th Dec. 1815.

IRVINE, MACNAUGHT & Co. offer for SALE, ONE Hundred Puns, strong and high flavored, Jamaica Spirits, just received by the Northumberland and Woodman, 30 Puns Leeward Island Rum, 100 Puns Mellasses, 10 Hds. and 50 bls. Muscovado Sugar, 6 Casks Lime Juice, 20 Pipes genuine Cognac Brandy, 10 Pipes best Hollands Geneva, 30 Pipes Spanish Red Wine, A few pipes hds. and quarter casks of very superior C. D. Teneriffe Wine, 4 Hds. old Sherry Wine, a few casks old bottled Port, 200 coils best staple Cordage, assorted sizes, 40 New Sails—60 Chests Trunkets and Soucheong Teas, 6 Hds. Loaf Sugar—14 Half bls. Cannon Powder, 12 12 pounder Cartridges, with cartridges complete. ALSO, 800 qts. well cured Dry Codfish, 80 tierces North shore Salmon, AND, 30 M. 3/4 feet Dressed Staves and Hoopings. Quebec, 28th Dec. 1815.

THE Subscriber offers for Sale at Sterling cost, for Cash, 200 ps. Cotton Cambric assorted, 100 ps. Mily. Lopp Cloths, 100 ps. Kerseymer, 50 ps. 1/2 sheet Pillow Cloths, 100 ps. Common Canvas, BENJ. TREMAIN, No. 5, St. Peter Street. Quebec, July 4, 1815.

BALTIMORE, le 13 Décembre.—La nouvelle suivante, tirée des Livres du Café des Marchands, a été apportée par le Général Jackson en 41 jours de Livoirne, arrivé en ce Port hier.

MURAT.

Une expédition sous Murat pour regagner son trône n'a pas pu réussir. Il s'est embarqué en Corse le 28 Septembre avec environ 250 hommes, dans un nombre de berges, &c. et après avoir éprouvé des mauvais temps, il a réusé à débarquer sur la côte de la Calabre, vers le 6 Octobre; mais le peuple, étant contre lui, il fut rencontré quelques jours après, et après une sévère action il fut défilé et fait prisonnier. On rapporte à Livourne le 17, qu'il avait été jugé par un Tribunal militaire, et fusillé.

BOSTON, le 14 Décembre.—Il y a eu plusieurs arrivées d'Europe depuis notre dernière, mais elles ne fournissent rien d'intéressant. Dans un des Papiers de Londres, il est dit sur l'autorité de Lettre privées de Paris, que le Maréchal Ney s'est échappé. La date de ce rapport n'est pas mentionnée; mais cette circonstance est assez probable car sa vie étoit en grand danger, quoique entouré de beaucoup d'avis.

Le Capitaine Bray, arrivé de Bordeaux à Marblehead, a apporté des Papiers de Paris jusqu'au 28 Octobre, qu'il a faits à Portland où il a arrêté. Il dit que les Affaires de France étoient toujours tranquilles.

Les rapports de Guerre entre la Turquie et la Russie ont cessé.

On attendoit l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse à Berlin le 18 Octobre.

Les Généraux Savary et l'Allemand étoient arrivés à Malte. On a essayé de grosses tempêtes sur les côtes d'Angleterre depuis le 20 jusqu'au 25 du mois dernier.

On va établir sur la Rivière Elbe un Steam-Boat qui naviguera régulièrement entre Hambourg et Magdebourg, distance d'environ 130 Miles. Ce sera sans doute une acquisition importante pour ces grandes Villes commerçantes.

Les Alliés sont si scrupuleux de ne prendre en France ce qui est à eux, que lorsqu'ils emportent un Tableau, ils en laissent le Cadre, s'il a été ajouté en France.

Un Papier Anglois fait mention d'un Steam-Boat qui est passé en 3 heures et 44 minutes, de Hull à Gainsborough, plus de 50 miles, contre le vent, et ayant arrêté cinq fois pour embarquer et débarquer les passagers.

L'Observateur Autrichien, (nouveau Papier publié à Vienne,) du 8 Octobre, a copié des Papiers de Paris un article (qui a aussi été copié dans les Papiers Américains) qui dit, que le 14 Septembre, Sa Majesté l'Impératrice Marie Louise, au Palais de Schoenbrunn, a solennellement renoncé au titre d'Impératrice et à ses prétentions à la Couronne de France, tant pour elle que pour son fils; et le Papier ajoute la remarque suivante: "A Vienne nous n'avons point la moindre connaissance de cette importante transaction diplomatique."

PARIS, le 5 Octobre.—Nous commençons enfin à retirer de cette grande caverne d'effets volés, les objets précieux d'arts pris à Rome. Le 2 du courant, parmi le nombre de beaux Tableaux qui ont été transportés, nous avons remarqué cette belle production, la Transfiguration, la Communion de St. Jérôme, la Vierge de Falgno; le lendemain plusieurs autres beaux Tableaux sont partis, ainsi que le groupe de Cupidon et de Psyché, les deux Bruts, l'ancien buste d'Ajax, et d'autres objets de sculpture non moins précieux. Hier le Gladiateur montait à l'air sa dernière Française, ainsi que le Torso. Nous trois portons aujourd'hui les deux premiers statues de Funi-vers, l'Apollon et le Laocoon. Demain Mercure quittera le Louvre, entre Flore du Capitole et Venus. Les Muses viennent ensuite, et ainsi jusqu'à la fin de cette Profession.

MONTREAL, le 23 Décembre.—Hier vers 4 heures du matin le feu prit dans la Maison appartenant à Mad. Seers, dans la Rue Saint Nicolas; dans la partie supérieure était occupée par Mr. Samuel Fitch, et le bas par deux ou trois familles. On dit que l'incendie fut occasionné par un tuyau de Poêle qui étoit plein de suie, dans l'étage d'en bas. La flamme se répandit avec tant de rapidité dans toute la maison qu'on put à peine sauver quelques effets. La Maison de bois, vis-à-vis, occupée par Mr. P. Lambert prit aussi en feu et fut bientôt consumée; mais la plus grande partie des meubles avait été transportée. Les deux Maisons étoient assurées en partie. Après que Mr. Fitch eut rempli son plus tendre devoir en sauvant sa femme et ses enfants, il témoigna un désir de savoir des papiers qui étoient d'une grande valeur pour lui. Pour cela il retourna à l'appartement où il étoit, mais hélas! pour ne jamais revenir! Il devint la victime de l'Élément destructeur!! Au jour on trouva parmi les ruines quelques parties de son corps. Mr. Fitch étoit un homme droit et de dispositions excellentes. Il laisse une aimable Veuve et trois enfants pour déplorer une perte irréparable. On pense qu'il avoit environ 44 ans. Nous sommes mortifiés de dire qu'au commencement de l'alarme on n'a pris aucune mesure efficace pour arrêter les progrès des flammes. Il n'y avoit point d'eau ni de seaux. Les Maîtres seroient bien d'ordonner à leur domestiques dans les cas d'alarme, de mettre leurs Chevaux aux Trains, et de porter immédiatement de l'eau à l'endroit. La Société du Feu donne une Récompense à ceux qui arrivent les premiers; mais ceci paroit entièrement oublié. Lorsque l'on part de sa maison, on devrait emporter tous ses seaux avec soi, et les tenir constamment en bon ordre.

CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT.

On a besoin pour le Service Public dans cette Garnison, des articles ci-dessous mentionnés, savoir:

14000 Piquets de Cèdre, fendus, de 6 pieds de long chaque, pointu à un bout, l'autre bout doit être applati des deux côtés à 4 pouces du haut, pour recevoir les Lises.

400 Perches de Cèdre pour des Vases, de 3 pouces au petit bout, plates d'un côté, pour les attacher aux Piquets ci-dessus, avec des Fiches, &c. Des Piquets ci-dessus, la moitié doit être de 25 pieds de long chaque, et l'autre moitié de 20 pieds de long chaque.

Le tout doit être livré au Département des Ingénieurs sur le Quai du Roi, en bas de la Place du Palais, d'ici au 24 Mai 1816. On recevra à ce Bureau d'ici au 19 Janvier prochain les Propositions de ces Personnes qui désireront fournir les articles ci-dessus.

On exigera des Cautions pour l'accomplissement du Contrat. Bureau du Commissaire Général, Québec, le 19 Décembre, 1815.

DISTRICT DE QUÉBEC, en vertu d'un certain ORDRE D'EXÉCUTION, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, de Jurisdiction Civile, dans et pour le dit District, à la poursuite de Mathieu Haneveu, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre lettres et possessions de Jean Martel, Menuisier, de la dite Cité, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant au dit JEAN MARTEL, un Lot de Terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le Lot No. 9, contenant cinquante-trois pieds de front sur cinquante six pieds en profondeur, borné en front par la dite Rue Richardson, par derrière par les Terrés de Joseph Gagné et François Dien, d'un côté vers le Nord-Est par le Lot No. 8, appartenant à Isaac Roza, et de l'autre côté vers le Sud-Ouest par le Lot No. 10 appartenant à Barthélemy Bell, sujet à une Rente constituée de six par Cent sur la Somme Principale de Douze cents Livres anciens cours, faisant trois Livres courant par chaque année payable à John Mure, Esquier, ses Héritiers et Ayens cause, et rachetable à volonté par le dit John Mure, ses Héritiers et Ayens cause, dans le cas de vente du tout ou d'aucune partie du dit Emplacement, et dans nul autre cas, et ayant ainsi saisi et pris les dites Prémises en Exécution, je les ai fait vendre et publier, suivant la Loi, pour être vendus et adjugés au plus haut enchère, à la Salle d'Audience, dans la Cité de Québec, Jeudi, le Vingt-huitième jour de Septembre dernier, auquel jour la Vente n'a pas eu lieu faute d'Acquéreurs. Or je donne avis par le présent qu'en obéissant et en vertu d'un certain Ordre de Vendition Expresse, émané de la dite Cour du Banc du Roi, à moi adressé, les susdites Prémises seront vendues et adjugées au plus haut enchère, en la Salle d'Audience dans la Cité de Québec, LUNDI, le VINGT DEUXIÈME JOUR de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA. SHEPHERD, Shérif. Québec, le 28 Décembre, 1815.

Le Soussigné dument élu Curateur aux Veuves et à la Succession vacante de feu Mr. JAMES BRITAIN, de Kingston sur Hull, Marchand, prie tous ceux qui doivent de payer immédiatement, et ceux qui ont des dettes, de présenter leurs Comptes afin qu'ils soient examinés et liquidés aussitôt que possible. Québec, le 21 Septembre, 1815. JAMES HEATH.

QUÉBEC. JEUDI, LE 28 DÉCEMBRE, 1815.

Les nouvelles reçues d'Europe cette Semaine sont de très-peu d'importance.

Il y a un rapport de la descente de Murat à Naples, de son manque de réussite et de son exécution. Nous savons qu'il étoit parti de Corse avec quelques petits vaisseaux, mais comment pouvoir-il espérer de maintenir en Italie, même s'il réussoit en première instance, c'est ce que nous ne pouvons expliquer. L'Autriche changera-t-elle sa politique, ou l'action de Murat sera-t-elle attribuée à un simple désespoir? On lui avoit promis un asile honorable en Autriche.

ÉCOLE GRATUITE DE QUÉBEC.

Le premier Examen de cette École a eu lieu Jeudi dernier en présence du Comité pour l'avancement de l'Éducation, des Parents des Enfants, et de plusieurs Messieurs, amis de l'Institution.

Nous apprenons que les Enfants se sont acquittés de leur devoir à la satisfaction du Comité, et au grand crédit de Messieurs JOHNSTON & KIMBER leurs Maîtres. Plusieurs des Enfants ont très-bien débüté plusieurs morceaux en Prose et en Vers, tant en François qu'en Anglois; et l'Examen a été terminé par la distribution des Prix qui a été faite par l'Honorable Mr. MURK, Président du Comité.

Nous pensons que cette École est la première qui ait été établie en Canada sur le modèle de celles qui ont été introduites en Angleterre sous la protection de la Famille Royale, par l'intelligence et les efforts persévérants d'un humble individu nommé JOSEPH LANCASTER. On dit que Mr. Johnson, principal Maître de l'École gratuite de Québec a été Prêtre de Lancaster, et qu'il a été employé quelque temps comme Maître dans une École sur le même plan à Bristol. On ne sait peut-être pas généralement que ce Monsieur a été envoyé à Québec, aux frais d'un nombre d'individus en Angleterre, qui ont contribué un Fonds pour l'avancement de l'Éducation dans les Canadas; et que tous les frais du présent établissement ont été jusqu'à présent défrayés à même ce Fonds!

Cette École a éprouvé beaucoup de difficultés. Nous dirons cependant au crédit des habitants de cette Ville, qu'ils s'y sont portés d'abord avec ardeur. En peu de semaines le nombre des Écoliers s'est monté à 251; mais elle a bientôt éprouvé un refroidissement qui a été près de la détruire dès le commencement. Elle a été chassée de la Maison qu'elle occupoit dans la Haute-Ville, pour faire place à un Théâtre; et depuis ce temps elle a éprouvé nombre de difficultés. Dans un temps elle a été entièrement interrompue; et durant les trois premiers mois après son rétablissement le nombre des Écoliers n'a pas été au-dessus de 80. Maintenant le nombre est 98, dont 38 ont été admis depuis le 1er Novembre. Avec quelques efforts de la part de ses amis, elle surmontera bientôt tous les obstacles; et de ce centre commun sortira, avec le temps, des Maîtres pour former de pareils Établissements dans toutes les Villes et les Villages peuplés de la Province.

Nous pensons que les avantages du mode d'instruction établi dans cette École sont indubitables, en tant au moins qu'il s'agit de l'Éducation élémentaire, savoir, la Lecture, l'Écriture et l'Arithmétique.

Ces avantages consistent dans l'épargne du temps et des frais, dans des exercices favorables à la Santé des Enfants, et dans la certitude de l'acquisition d'excellentes habitudes.

1° Un Maître peut conduire une École de plusieurs centaines d'Enfants.

2° Les progrès des Écoliers sont plus rapides.

3° Il y a une grande épargne de Livres, de Papier, de Plumes et d'Encre.

4° L'autorité qu'acquiertent les Écoliers les plus distingués comme Maîtres, est un puissant aiguillon pour les inciter à se bien comporter et à avancer, tant pour eux-mêmes que pour ceux qui sont sous leur inspection.

5° Toute oisiveté est rendue impraticable par la certitude d'être immédiatement découvert.

6° L'exercice constant du corps est joint à l'application de l'esprit; ce qui est d'un grand avantage si l'on en considère l'influence sur la santé des Enfants.

7° L'habitude de la plus grande attention, de l'obéissance et de l'ordre; est indispensable, dans ce mode d'instruction, et il faut qu'elle s'acquière si on le met en pratique.

MARCHE DE QUÉBEC.

	£	s	d	¢
Bœuf par lbs. dans les Etaux de Bouchers,	0	6	0	0
Mouton, do.	0	9	0	0
Veau, do.	0	12	0	0
Lard, do.	0	10	0	0
Bœuf au Marché, do.	0	4	0	0
Lard, do.	0	8	0	0
Beurre frais, do.	0	2	0	0
Beurre salé, do.	0	1	2	0
Dindes, la couple, do.	0	9	0	0
Oies, do.	0	10	0	0
Canards, do.	0	9	0	0
Poulets, do.	0	2	6	0
Patates, le Minot, do.	0	3	0	0
Avoine, do.	0	4	6	0
Sucre d'Érable, la Livre, do.	0	1	2	0
Farine, le Quintal, do.	1	7	6	0
Foin, le Cent, do.	3	15	0	0
Paille, do.	1	5	0	0
Bois, la Corde, do.	1	2	6	0

Québec, le 28 Décembre, 1815.

AVERTISSEMENT.—La Dissolution de la Société de JONES WHITE & MELVIN, aura lieu le 31 du courant d'un consentement mutuel. On prie en conséquence ceux à qui il est dû par la dite Société ou par les Soussignés individuellement, de présenter leurs Comptes pour qu'ils soient réglés et payés immédiatement, et ceux qui doivent à la Société ou à quelqu'un des Soussignés de payer immédiatement.

JOS. JONES.

THOMAS WHITE.

ROB. MELVIN.

Québec, le 21 Décembre, 1815.

AMÉDI prochain le 30 du courant, à UNE HEURE, à la Chambre d'Écan de CHINIC, VEZINA & Co. SIX Pipes de Vin de Port de la première qualité, 3 Tonnes de Whisky fort d'Irlande, 17 Caisnes de véritable Noyau de la Martinique, 40 Caisnes de Savon jaune, 4 Caisnes de Chan-delles, 600lbs. de Sucre par Lait, 600 Sacs Biscuit, 25 Caisnes de Raisin Muscat, 25lbs. de Muscade, 12 Quartes de Cloux assortis, 30lbs. de Cloux de Girofle, 10 Quartes de Cidre de Montréal, et quelques Caisnes de Figues de Turquie et de Prunes de France.

APRÈS QUOI

Un assortiment général et étendu de Marchandises riches propres au Pays et à la Saison. Québec, le 28 Décembre, 1815.

MERCREDI, le 3 du mois prochain, sans réserve, à la Chambre d'Écan de THOMAS AYLWIN, à UNE HEURE.

12 Pipes de Vin de Ténériffe P. L.

11 Pipes de Vin de Chères.

11 Pipes de Vin de Port.

2 Pipes de Vin de Madère.

22 Tonneaux de Safran.

18 Caisnes de Vins.

30 Rouleaux de Cordages.

Aussi—Lainages, Bas, Soies, Papeterie, Ciseaux de Soldats, Vestes, Colletes, Culottes grises, Chemises de Flanelle rouge, Couverts, &c. &c.

Québec, le 27 Décembre, 1815.

JEUDI prochain le 5 Janvier, à la Chambre d'Écan de THOMAS AYLWIN, à UNE HEURE, s'il n'en est pas disposé auparavant par vente privée.

ES Prémises vendues Nos. 5 Rue du Saül au Mate-lot, en la Basse-Ville.

Québec, le 28 Décembre, 1815.

A VENDRE PAR ÉCAN, vers le milieu de Janvier, par WILLIAM HAMILTON.

UNE quantité de beaux Meubles de Ménage, Chevaux, Vaches, Voitures d'hiver et d'été, Harnois, &c. appartenant à une famille qui laisse la Province. On aura des Catalogues imprimés avant le jour de la Vente.

Québec, le 28 Décembre, 1815.

A LOUER POUR UNE OU PLUSIEURS ANNÉES.

UN grand JARDIN avec le cadre d'une Maison dessous érigé, situé vis-à-vis celui de J. P. Petrucci, Esquier, près de la Tour No. 2; il y a des fruits choisis, des Asperges, &c. Pour les particularités s'adresser à Wm. Hamilton, Encanteur et Courtier.

Québec, le 26 Décembre, 1815.

A LOUER pour le Jer. Mai prochain, pour une année: Un grand Magasin neuf, à trois étages de 85 pieds de long sur 36 pieds de large, situé dans la Basse-Ville de Québec, sur le Quai occupé par les Soussignés; avec ou sans la partie du Quai au Nord de la descente, et l'usage de la descente en commun, pour charger et décharger les bâtiments de la Rivière.

Aussi, l'Édifice et le Chantier près du Fort Dorchester.

JOHN MURE, & Co.

Québec, le 27 Décembre, 1815.

A VENDRE aux Enchères des Soussignés.

QUELQUES Pipes et Barriques de vieux Vin de Madère, P. L. Do. de vieux Vin de Port de la première qualité, Du de Ténériffe P. L. et de Cargaison, Madère de Bronti en Pipes, vieux Vin blanc de Castelamargue Do. 35 Pipes de Génévrière de haute preuve, une Pipe de Vin de Port mis en bouteilles à Londres, 1 Caisne de Bordeaux de Château Margot, 390 Caisnes de Fer blanc.

Quelques Quartes de Cloux, Cordages assortis, 14 Caisnes de Moutarde assortie, 1200 Douz de Crampes de fer, faites en Canada.

JOHN MURE, & Co.

Québec, le 27 Décembre, 1815.

DISTRICT DES QUÉBEC, en vertu d'un ORDRE D'EXÉCUTION, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de l'Honorable James Cuthbert, de Berthier, dans ledit District, Seigneur de la Seigneurie de Berthier, contre les Terrés et Possessions qu'il a été abandonnées par Joseph Thérien, Junior, Pelletier, de la Cité de Montréal, dans ledit District de Montréal, maintenant entre les mains de James l'Éroux, de ladite Cité de Montréal, d'un côté par la dite Cour du Banc du Roi, comme Curateur-désigné des Terrés et Possessions, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme ayant été quitté et abandonné par ledit JOSEPH THÉRIEN, Junior, entre les mains dudit James l'Éroux, comme Curateur, comme susdit, un Lot de Terre ou Emplacement sis et situé dans le Village de Berthier susdit, de figure irrégulière, contenant autant de terrain qu'il s'en pourra trouver, tant en front qu'en profondeur, borné en front par la Rue Clara, par derrière par Joseph Charbon, d'un côté par la place de Marie, et partie par la Rue William, et de l'autre côté par Louis Dufresne, avec une Maison de bois dessus construite, sujet, et à être vendue aux enchères et servitudes suivantes, savoir: que l'acquéreur d'icelui fera et entreprendra à ses frais et dépens, les clôtures nécessaires pour clore ledit Emplacement le long des Rues adjacentes, et aussi conjointement avec ses voisins de clore et entretenir les Rues qui se trouveront le long dudit Terrain, et aussi de payer, ci après audit Demandeur, Seigneur de la Seigneurie de Berthier, par chaque année, pour toujours, à commencer au jour de la Saint Martin, le onzième jour de Novembre prochain, la somme de quatorze Livres de vingt Coppers chaque, y comprenant le droit de Communauté dans l'Église de St. Roch, pour y mettre patre les Bestiaux dudit Acquéreur seulement, et sujet aussi aux autres Droits Seigneuriaux et Redevances, lorsqu'ils seront dûs, suivant la Coutume du Pays. Or je donne avis par le présent que ledit Lot de Terre ou Emplacement et Prémises seront vendus et adjugés au plus haut enchère, sujets aux charges et servitudes susdites, à la porte de l'Église de la Paroisse de BERTHIER susdite, LUNDI, le SIXIÈME JOUR de MAI prochain, à DIX heures du matin, auxquelles temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur le Lot de Terre ou Emplacement et Prémises, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Lot de Terre ou Emplacement et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente. Bureau du Shérif, le 23 Déc. 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur le Lot de Terre ou Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terrés et Prémises ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Décembre, 1815.

PRIX DES AVERTISSEMENTS

Le insertion chaque insertion suivante. Dans une Langue... 10 lignes et au-dessous... 2s. 4d. Au-delà de dix lignes... 4d par ligne. 1d. par ligne



GORDON DRUMMOND.

GEORGE TROIS, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi... Avis public est par le présent donné que divers Habitans des Townships de l'Est dans la Province du Bas-Canada...

THOMAS DOUGLASS, Greff. C. en Chancellerie. Traduit par Ordre de Son Excellence. Par: A. DE GASPES, S. et T. F.

PROVINCE DU BAS-CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

A une Séance Spéciale des Juges de Paix de Sa Majesté, pour le dit District, tenue Mercredi, le Vingt-neuf jour de Décembre, dans la Cinquante-sixième année de notre Souverain GEORGE TROIS, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi...

PRESENS.

- L'Honorable John Mure, L'Honorable William Bachelor Colman, Alexis Caron, John Fletcher, Louis De Salaberry, Thomas Wilson, Benjamin Joseph Froisher, Jean Bélanger, Jean Neilson, John Stewart, John Davidson, Jacques Voyer, Charles Voyer, François Blanchet, J. Bte. D'Estimauville

RESOLU, Qu'il parait aux Magistrats assemblés que le nombre de Cabarets licenciés dans la Cité et Banlieue de Québec, est beaucoup plus grand qu'il ne convient aux mœurs du peuple, ou qu'il n'est nécessaire pour la commodité publique, et qu'il est devenu du devoir des Magistrats de s'efforcer à en diminuer le nombre.

RESOLU, Qu'il parait expédient, comme étant le meilleur moyen de parvenir à ce but, de s'abstenir, durant la prochaine année d'accorder ou renouveler aucune Licence de Cabarets dans la Cité ou Banlieue de Québec, à moins que le Caractère de celui qui sera candidat, la commodité de la situation proposée, ou qu'il n'est nécessaire pour la commodité publique, soient tous les trois approuvés par la Licence proposée, soient préalablement établis, sur le Témoignage verbal de Témoins respectables, sous Serment, devant une Séance Générale ou Spéciale des Magistrats tenue pour cette fin.

RESOLU, Que ces Résolutions soient en conséquence publiées, dans les deux Langues dans la Gazette de Québec, et dans le Messager de Québec, chaque jour de leurs Publications respectives, jusqu'au premier jour de Mars prochain.

GREEN & PERRAULT, Greffiers de la Paix.

NOTICE.

THE dissolution of the Copartnership of JONES, WHITE & MELVIN, will take place the 31st instant, by mutual consent. It is therefore requested that those to whom the said firm is indebted, or the Subscribers individually, will transmit their accounts for adjustment and payment without delay.

JOS. JONES, THOMAS WHITE, ROBERT MELVIN.

Quebec, 21st Dec. 1815.

TO PILOTS.

NOTICE is hereby given to all Pilots who may take charge of any of His Majesty's Ships or Vessels in the River St. Lawrence, that, to prevent any unnecessary expense or inconvenience arising to them from the circumstance of there being no branch of the Naval Storekeeper's Department now remaining at Québec; that from and after the 1st day of January, 1816, all certificates granted for pilotage will be paid on being presented at this Office (indicated) regularly signed and receipted, agreeable to the printed form to be had of Mr. Neilson, Printer, Québec, who will supply the said forms gratis. The Certificates may be sent forward by post, addressed under cover to any of their friends or acquaintances, who will receive payment from me, of their respective amount, as well as the postage of the letters to and from this place. Those who are unacquainted at Montreal will send their certificates to me, and a Draft for the amount will be returned by post, payable at Québec.

JAMES WALKER, Dy. Naval Storekeeper. Deputy Naval Storekeeper's Office, Montreal. 16th Decr. 1815.

ON a besoin d'un Assesseur en Académie en cette Ville. S'adresser à cette Imprimerie. Québec, le 7 Décembre, 1815.

MANUFACTURE DE TABAC.

J. KENNEDY fait ses sincères Remerciements à ses Amis et à son Public de leur encouragement, depuis qu'il a commencé, et de leur informer qu'il a maintenant une manufacture No. 54, Rue Champlain, une quantité de Cigares en carottes et torquettes et cigares, et des Sigars, dont il aura toujours un assortiment qu'il vendra aux conditions les plus raisonnables. Québec, le 7 Décembre, 1815.

EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, dans le Cui-de-Sac de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de David Baxter, Cultivateur d'Amfield, dans ledit District, contre les Terres et Possessions de Zinny Davis, Cultivateur, ci devant de même lieu, à moi adressé, j'ai assisté et pris en Exécution, comme appartenant au dit ZINNY DAVIS, une Terre sise et située dans le Seigneurie d'Amfield ou Beauharnois, dans le dit District, connue sous le nom de Numéro Fronteau, d'environ cinq arpents de front sur environ vingt-cinq arpents en profondeur contenant environ cent vingt-sept arpents et demi en superficie, plus ou moins, bornée en front par la Rivière Chateaugay, des deux côtés par James Milne, Ecuier, et par derrière par des terres non concédées. Or je donne avis par le présent que ladite Terre sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de CHATEAUGAY, LUNDI, le HUITIEME Jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieux les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. M. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la terre ci-dessus décrite, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler, ou afin de distraire le tout ou partie de la dite terre, ou afin de charge ou servitude sur icelle, ne sera reçue, par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente. Bureau du Shérif, 2 Décembre, 1815.

AVIS Public est par le présent donné que divers Habitans des Townships de l'Est dans la Province du Bas-Canada, présenteront une Pétition au Parlement de la dite Province à la prochaine Session d'icelui pour obtenir un Acte du dit Parlement pour les incorporer en une Compagnie pour faire et entretenir un Chemin de Barrière, lequel, dans la dite Pétition sera désigné comme suit: à commencer à un point dans la partie Nord-Est du Township de Hatley (à environ un mile à l'Est de la décharge du Lac Toméfol) sur le Chemin de Roi qui conduit de la Ville des Trois-Rivières à la Ligne de la Province à Stanstead, tracé dans l'année 1812, par Ordre de Son Excellence Sir George Prevost, étant une continuation du Chemin de St. Charles (appelé); de là passant la décharge du Lac Toméfol, jusqu'à la décharge du Lac Memphrémagog, et de là, dans une direction aussi droite que le terrain et les circonstances le permettront, vers la Cité de Montréal, jusqu'à ce qu'il intersecte ou rencontre un bon Chemin légalement établi qui conduise à la dite Cité; et pour être autorisés à ériger des Barrières et des Ponts sur icelui et à y recevoir tel Péage que ledit Parlement Provincial jugera une compensation raisonnable pour l'entreprise.

LEON LALANNE, Agent pour les Pétitionnaires. Le 28 Novembre, 1815.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Personnes incorporées par un Acte de la Législature, dans la Session de 1808 pour faire un Chemin de Barrière depuis la limite Sud de la Seigneurie de Saint Armand par le Township Stanbridge, et les Seigneuries de Moyan, Sabrevois et Bleury jusqu'à Saint Jean, s'adresseront à la Législature, à la prochaine Session du Parlement Provincial pour avoir un Acte du dit Parlement pour prolonger le chemin qui leur a été accordé par le susdit Acte pour faire ledit chemin et pour les autoriser à en changer le cours pour une petite distance, et aussi la largeur.

J. JONES, St. Armand, le 25 Novembre, 1815. Phil. Ruiter.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRESENT DONNE, Que les Soussignés présenteront une Pétition à la Législature du Bas-Canada, à la prochaine Session, afin d'obtenir un privilège exclusif de mettre en pratique une Machine de la plus grande utilité, tant pour le service de Sa Majesté que pour le Public, dont les détails et inventeurs, et dont un Modèle sera présenté à la Chambre.

PIERRE MAILLOUX, ANTOINE CORBIN, Québec, le 31 Octobre, 1815.

Le Soussigné a à vendre 300 minots de Sel de Liverpool, la partie livrable à Québec, et l'autre aux Trois Rivières. Le tout sera vendu pour argent comptant ou à court crédit.

JOSEPH PACAUD, Importeur dans le Rebecca, Capitaine Stoddard de L'Orléans, et à vendre par John Stewart, cinquante Tonnes d'Esprit de la Jamaïque, pour le port, 50 Quart de Porter de Hibbert, en bouteilles, 250 de chaque.

Québec, le 6 Décembre, 1815. CAMPBELL et CHAPMAN ont reçu par le Rebecca de Londres, quelques Pipes d'excellent Genièvre de Hollande et 4 Pipes d'excellent vieux Cognac de Port, qu'ils offrent à des conditions raisonnables.

Québec, le 6 Décembre, 1815. A VENDRE, Les Seigneuries des Grondines, et de Dorville, lier, contenant 124000 arpents en superficie, dont il y a un quart de concédé. Dans le front ont les Poteaux de 15, 16, 17, et 18 lieues de Québec.

MOSES HART, Le 1er Décembre 1815.

A VENDRE, Le Meilleur MIEL, et meilleur POIS Chans, au No. 3, Rue la Fabrique, Québec, le 20 Novembre, 1815.

MAISON DE LA TRINITE, QUÉBEC, MARDI, le 5 Décembre, 1815. ORDONNE, Que les Maltres et autres Personnes ayant la conduite d'aucun Navire ou Vaisseau, dans le Cul-de-Sac, ou en toute autre place dans le Havre de Québec, dans le Quai de Brehaut et la Pointe à Carria, se conformant aux Réglements de la Loi concernant le Peage, et qu'il y a continuation de ce jour jusqu'à l'ouverture de la Navigation de Printemps prochain, de faire ou souffrir qu'on fasse un Peage à aucun tel Navire ou Vaisseau pour quelque fin que ce soit, sous les Peines et pénalités faites et pourvues en ce cas.

ORDONNE, Que l'Assistant Maître du Havre, en communiquant l'Ordre ci-dessus aux Maltres de Transports et autres vaisseaux maintenant dans le Cul de Sac, ou en aucune partie du Havre entre le Quai de Brehaut et la Pointe à Carria, s'informe strictement de la Poudre qu'ils ont à bord; et qu'il fasse rapport à cette Corporation, s'ils refusent de prendre immédiatement des mesures pour le débarquer et l'envoyer aux Magasins à Poudre de Sa Majesté.

Attesté, Wm. LINDSAY, Junr., Greffier M. T. Q.

LES Soussignés Exécuteurs du Testament et des dernières volontés de feu John Painter, Ecuier, Marchand, de cette Ville, prient tous ceux qui ont des prétentions contre la Succession, de produire, aussi que possible, leurs Comptes, dûment attestés, à John M'Ninga, Ecuier, au dit lieu de cette Ville, afin qu'ils soient liquidés, et tous ceux qui doivent, de quelque manière que ce soit, à la dite Succession, de payer aussitôt que possible le montant de leurs dites respectives audit John Macnider, Ecuier, étant seul autorisé à en donner quittance.

JOHN MACNIDER, JAMES IRVINE, THOMAS WHITE, Québec, le 5 Décembre, 1815.

A VENDRE par le Soussigné, un assortiment de Bottes Hessoises et à la Wellington, faites à Londres, et de Souliers pour les Messieurs. Québec, le 5 Décembre, 1815.

A VENDRE quelques Mille Minots de Sel et une petite quantité de Charbon, reçus par le Navire Berkby, de Liverpool; aussi un assortiment de marchandises sèches, comprenant quelques Balles de Coton récemment arrivées, et propres à la Saison. Le Soussigné a aussi environ 90 Paniers de Faïence et quelques quarts d'excellent Porter de Londres, dont il disposera à des prix réduits.

Jno. G. CLAPHAM, No. 10, Rue du Sault au Matelot. Québec, le 19 Octobre, 1815.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Soussigné, Maître du Rebecca, a été nommé d'aucune Dette contractée par son Equipage. JOSEPH H. STODDARD, Québec, le 11 Décembre, 1815.

A VENDRE par le Soussigné à ses Caves dans la Rue Notre Dame à la Basse Ville, Vingt-sept Tonnes d'Esprit de Jamaïque, d'une force et d'un goût supérieurs, et quelques Soucous de Sucre affiné, à des prix raisonnables pour argent comptant ou à court crédit.

ROBT. RICHARDSON, Québec, le 11 Déc. 1815.

DISTILLERIE DE CRÈMES, ROUIROUET vient de fabriquer et a à vendre cent R. Caisnes de Crème de France, d'excellente qualité. Il se propose de fabriquer des Caisnes de tous les meilleurs fruits du Pays, dont il disposera à bon marché pour argent comptant ou à court crédit.

Québec, le 2 Août, 1815.

A VENDRE, La Gailette Neuve, maintenant dans le Cul-de-Sac, au Pavillon Cent Tonnes, ensemble un Table et un Appareil, appartenant à M. J. B. Miville De Chen et au Palais ou au Bourg de Propriétaires. Québec, le 13 Dec. 1815. PROSPER PELLETIER.

A VENDRE ou à LOUER, La Gailette La Choyenne du port de Cent vingt-cinq Tonnes, avec ses arres et appareils, &c. et telle qu'elle est maintenant dans le Cul-de-Sac de Québec. AUSSI LOUER, Le haut d'un Etablissement situé dans le Palais de Québec, près du ci-devant Palais de l'Intendant. S'adresser au soussigné Palais, 13 Dec. 1815. J. B. MIVILLE DE CHENE.

A VENDRE la Gailette Mary Stewart, du port de 60 Tonnes, avec ses arres et appareils, &c. et telle qu'elle est maintenant dans le Cul-de-Sac de Québec. S'adresser au soussigné Palais, 13 Dec. 1815. JOHN STEWART.

DERNIEREMENT reçu, et à vendre par le Soussigné, Quelques Jourcous de Tabac de la meilleure qualité, 6 Tierçons de Tabac à chaper, en feuilles de 10lbs—35 Tonnes d'Esprit de la Jamaïque, de qualité supérieure, 8 ditto de Shrub, 10 Pipes de Vin de Ténériffe, 5 ditto de Genièvre de Hollande. GEORGE BLUMHART, Québec, le 13 Décembre, 1815.

AUX PILOTES, L'AVIS est par le présent donné à tous les Pilotes qui prendront charge d'aucun des Navires ou Vaisseaux de Sa Majesté dans le Fleuve Saint Laurent, que, pour prévenir tous frais inutiles ou de convénients, provenant de ce qu'il n'y a point à Québec de branche du Département du Gard-Magasin Naval, depuis et après le 1er Janvier 1816, tous Certificats accordés pour Pilotage seront payés, lorsqu'ils seront présentés à ce Bureau, (en triplicata) régulièrement signés, conformément aux formules imprimées qu'on aura de Mr. Neilson, Imprimeur, à Québec, qui donnera les dites formules gratis. Les Certificats pourront être envoyés par la Poste adressés sous enveloppe à leurs amis ou connaissances, qui recevront de moi leurs Montans respectifs, ainsi que le Port des Lettres. Ceux qui n'ont point de connaissances à Montréal peuvent m'envoyer leurs Certificats, et ils recevront par la Poste une Traite pour le Montant, payable à Québec.

JAMES WALKER, Dép. Gard-Magasin Naval, Bureau du Dép. de Gard-Magasin Naval, Montréal, le 16 Décembre 1815.

ON a besoin d'un Apprentis pour le Metier d'Horlogerie. JAS. O HANNA, Québec, le 20 Septembre, 1815.

HORLOGERIE, THOMAS HUNTER, No. 6, Rue de la Montagne, informe respectueusement qu'il a la réputation de Londres, une variété de Montres, Réglages de vieille-matru et Joailleries. Horloges et Montres soigneusement nettoyées et raccommodées. Québec, le 7 Décembre, 1815.

MANQUANT, UNE Belle marquée H. H. R. A. 55, supposée débarquée de l'Alexandrie, Capitaine Vickers, de Liverpool. Toute information concernant ladite Belle sera reçue avec reconnaissance par les Soussignés ou Robert Armour, Ecuier, à Montréal. G. & B. HORAN, J. JONES, Rue de la Fabrique, Québec, le 14 Décembre, 1815.

IMPORTÉ dans le Rebecca, et à vendre par les Soussignés, Sixante Tonnes de Ruy fort, de la Grenade—Aussi, du Thé vert, poivre, casse, obaldelle, du moule, cartes à jouer et papeterie. JAMES ROSS, & Co. Québec, le 20 Décembre, 1815.

A VENDRE par les Soussignés, à leur Maison No. 7, Rue Notre Dame—Draps supérieurs et communs, Casimires, Corderois de laine et de coton, Flushing, Planerle, Schâles, Echarpes de Casimires, Do. de Coton, Colletteries de laine, Florentine, Soie noire, soie blanche et de couleurs, Satin do, et de do. Mouchoirs de laine noir et de couleurs, Crêpe noir et blanc, Bombasin noir, soie noire et de couleurs, Voiles, Dentelle, Batiste noir, blanc et de couleurs, Batiste à chemise, Morlux, Toile écarle, Russie, Coton rayé, Bottines et Souliers de dames, Do. pour hommes, Vitres, Fer blanc, Tôles en caisses, Acier, Plomb, Poudre, et une quantité d'autres effets trop longs à détailler.

J. & J. LEBLOND, Québec, le 20 Décembre, 1815.

BEAU BIEN A VENDRE, Soit ensemble ou séparément, de gré à gré, et possession donnée immédiatement. C. F. B. au Moulin à Farine bien connu, et la Seigneurie de Chambly, situés dans le District de Montréal, dans la Province du Bas-Canada, sur la rive Ouest de la Rivière Chambly ou Richelieu, à environ 14 Miles de Montréal, 10 de St. Jean, et 12 du Village de la Prairie.

La Seigneurie a une lieue et demie de front sur une lieue en profondeur. Le Moulin est sur la Rivière Richelieu, au haut de la navigation des petits Bâtimens, depuis le Fleuve St. Laurent. Il est spacieux, bien bâti en pierres, à trois étages avec sept moulages, les mouvements de tout l'appareil pour moulin et manufacter; et un autre dans un moulin adjacent pour mouler l'orge et écaler le pois. Aussi un fourneau à secher, de grands Greniers, Hangars, Etables et plusieurs Maisons pour la résidence d'un Agent, de deux Meuniers, des Engagés et plusieurs autres commodités. A quelques cens verges, et tout vis à vis le moulin, dans le centre d'un beau et grand Jardin, complanté d'arbres fruitiers choisis, et un Boeage de Jeunes arbres, est une Maison de pierre belle et commode à deux étages, propre pour la résidence d'un Monsieur et de sa famille. Le tout est situé au centre d'une Campagne florissante et fertile en bled.

Comme ceux qui voudront acquérir ces Biens voudront sans doute voir les prémisses auparavant, il est inutile de s'étendre d'avantage sur les qualités de cette place; il suffit de dire que ce bien est un des plus beaux de l'Amérique Septentrionale, frendigne de l'attention des Messieurs qui désireroient acquérir du Bien et jouir de son fruit.

Pour les particularités et les conditions de la Vente, s'adresser au Soussigné au Village de la Prairie, District de Montréal. Le 1er. Décembre, 1815. E. HENRY.

A VENDRE PAR BREHAUT, SHEPHERD & Co. DE la Fleur Supérieure, fine et moyenne, inspectée à Québec et à Montréal, Farine entière en sacs, 300 Quintaux le Biscuit, et 200 minots de Poudre du Village Particulier de Londres, vieux Vin de Port, de France, de l'Espagne, à la Barrique, et au quart, Meules, Plâtre de Paris, Esprit de la Jamaïque, quelques Pipes de Genièvre.

AUSI, 2 Cables de 10 & 12 pouces, 1 hausse de 100 brasses, 7 pouces, 80 rouleaux de Cordage de 1 1/2 à 6 pouces, 50 Do. de quantités de 62 à 125, une Natre contenant 20 pelotons de fil, 1 Do. 72 lins et 100 merlines. Québec, le 14 Décembre, 1815.

Le Soussigné a à vendre à sa Maison, No. 17, Rue de la Fabrique, un petit lot de Raisin en grappes, de Montréal. PETER LANGLOIS, Québec, le 8 Novembre, 1815.

ON a besoin d'un Apprentis pour la profession d'Orfèvre, Québec, le 18 Dec. 1815. LT. AMIOT.

A VENDRE par le Soussigné Huit Pipes de vrai Genièvre de Rotterdam, 30 Barriques de Porter, d'Aile et de Biere de Table, 190 douzaines d'excellent Vin de Port en bouteilles, et 250 douzaines de Port d'Aile en bouteilles, dans des Caisnes de 3 à 6 douzaines, 100 Caisnes de Boissons de liège pour le Vin, 300 Do. de Caisnes de Bière de Caisnes de Noir de Souliers de Birnie, 4 Caisnes de Vestes, de Cottes, de Culottes, &c. à la mode et bien finis, 1 Balle de Hardes faites, 1 balle de Chemises de Coton rayé, 1 balle de Drap à Pelisses, de couleurs assorties, 150 cols de Soldats, Vergettes, Brosses à Souliers et à Planchers, Pinceaux, Toile à Voiles, No. 1 à 8, Toile à Sacs, Onambours, Russie et Russie imité, Fil de couleurs, Bas Militaires, Gros Lannages. Québec, le 26 Juin, 1815. THOS. CHRISTIE.

ECOLE DE PENSION DE MADRS. STEVANS A SOREL, OU elle a pris une maison grande et commode, pour la réception des jeunes Dames, qu'elles seront enseignées les branches d'éducation suivantes, à savoir, la lecture, écriture, arithmétique, couture, musique, grammaire anglaise, histoire, géographie et l'usage des globes. Sorel, le 4 Nov. 1815.

Le Soussigné vient de recevoir par le Carricks de Liverpool, le de l'au Services à la Ville dans le dit quartier. Aussi 2 Caisnes de Terres à Montréal, qui vendra à bon marché pour argent comptant ou à court crédit. JAMES G. HANNA, Québec, le 26 Octobre, 1815.

A VENDRE ou à LOUER, et possession donnée le 1er de Mai prochain. CETTE grande et spacieuse Maison, No. 29, Rue St. Jean, de 53 pieds de front par 40 de profondeur avec une Cour-spacieuse, de belle construction, et de la grandeur de la Maison. Etabli, Remise, &c. Le tout neuf et dans le meilleur ordre. Pour le prix et les termes de paiement s'adresser au Propriétaire sur les lieux Québec, le 21 Decr. 1815. M. BORNE.

A Vendre de gré à gré, ou à louer, CETTE Maison très-commode, bâtie en pierre, à deux étages, située en la Basse Ville de Québec, Rue du Sault-au-Matelot, avec de superbes Caves, Quai, Galeries, &c. (la Propriété de M. JEAN BTE. DUMAS.) Elle est couverte en Fer blanc et les cheminées sont plombées. Elle est couverte en Fer blanc et les cheminées sont plombées. Pour le prix et autres particularités, il faut s'adresser au Soussigné, en son Etude, en la Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph. ANF. A. PARFNT, N. P. Québec, le 20 Décembre, 1815.

A Vendre UNE Maison et Lot, No. 13, Rue St. Pierre, Pour information s'adresser à ANDREW & ROBERT PATERSON, Québec, le 7 Décembre, 1815.

A LOUER et possession donnée le 1er. Mai prochain.—Un Magasin en très bon ordre sur la Rue St. Jean, avec une bonne Cave. S'adresser à Mr. CHUREUX, sur les Premises. Québec, le 4 Décembre, 1815.

A VENDRE et Possession donnée au Premier de Mai prochain.—CETTE BELLE MAISON DE CAMPAGNE, bien connue sous le nom de Woodfield, environ deux Miles et demi de la Haute-Ville de Québec, La Terre et le Jardin sont en très bon ordre. Les dépendances sont complètes. Pour le prix et les termes de paiement, il faut s'adresser au Comtoir de MONROE & BELL, Québec, le 7 Octobre, 1815.

A LOUER, ou à être occupé, exemple de rente sous des conditions dont on peut entendre la terre près du Foulon, appartenant au Révd. S. J. Monagan. Possession donnée immédiatement. Québec, le 12 Octobre, 1815.

AVERTISSEMENT, A LOUER pour une ou plusieurs années et possession donnée le dix Septembre prochain; Le Quai étendu situé en la Basse-Ville de Québec, au lieu appelé la Chanterie, de 150 pieds de long sur 129 pieds de profondeur, borné d'un côté par Mr. Thomas Wilson, et de l'autre côté par Mr. Charles Smith, avec un emplacement sur lequel est érigée une grande Maison de Pierre à deux étages, avec de bons Hangars et Appentis, une grande Cour et un Jardin.—Le tout sera loué ensemble ou séparément. S'adresser au Propriétaire, en la Haute-Ville de Québec, Rue Sainte Famille, Québec, le 1er. Août, 1815. G. VANFELSON.

A VENDRE ou à LOUER, LA BRASSERIE du Cap au Diamant, compris les QUAIS, &c. &c. Pour les particularités s'adresser à la Maison No. 18, Rue Saint Louis. Québec, le 18 Sept. 1815.

A VENDRE et possession donnée le premier de Mai prochain, les prémisses situées No. 4 et 5, Rue du Sault au Matelot, Basse Ville. MOBADIAH AYLWIN, Québec, le 14 Décembre, 1815.

A VENDRE A DES CONDITIONS RAISONNABLES, SIX MILLE CENT DOUZE Acres de terre ou environ, situés dans le Township de NELSON. Le rapport de l'Arpenteur, quant à la qualité de la terre est très favorable, et le principal cours d'eau de la Rivière Becan traverse plusieurs des lots, qui en général sont très fertiles. Les autres dans la partie Sud du Township, éloigné d'environ trois ou quatre miles du chemin de Craig, pour plus amples informations s'adresser au Soussigné, en son Etude, Rue St. Jean. JEAN BELANGER, Not. Pub. Québec, 21e. Août, 1815.

CAMPBELL & CHAPMAN ont reçu par les dernières arrivées, Quelques Quarts d'Aile d'Alger et de Brown-Steut de Londres en quarts de 3 et 5 douzaines. Québec, le 9 Octobre, 1815.

MR. COCKBURN, CHIRURGIEN, &c. &c. FAIT ses Remerciements respectueux à ses Amis et au Public de l'entouragement libéral qu'il a eu dans sa Profession, et les informe que s'étant associé Mr. Joseph Morrin dans ses Affaires, elles seront conduites depuis le 1er. Janvier prochain sous le nom de Cockburn & Morrin, qui sollicitent une continuation de la faveur publique.

Ils auront constamment des Drogues et Médécines de toutes Descriptions qu'ils vendront aux conditions les plus raisonnables, à la Maison occupée par Mr. Cockburn, No. 8, Rue Buade. N. B. Mr. Cockburn prie ceux qui lui doivent de venir régler immédiatement leurs Comptes, et ceux à qui il est dû d'envoyer leurs Comptes afin qu'ils soient liquidés. Québec, le 6 Décembre, 1815.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Soussignés s'adresseront à la Législature du Bas-Canada, à sa prochaine Session, pour obtenir un Acte, pour boucher cette partie de la Rue Capitale, dans la Cité de Montréal, qui est entre la Rue Saint Joseph, et la Rue qui sépare la propriété d'Estienne N. St. Dizier, Ecuier, de ladite Rue.

Neuve JOSEPH PERRAULT, JAMES WOJLRICH, THOMAS TORRANCE, ZABELIEL THAYER, J. JONES, BENJAMIN THROOP, Jr. Le 12 Dec. 1815.

LES Maltres de Transports donnent avis public qu'ils ne répondront d'aucune Dette contractée par leur matelots à leur insu. Québec, le 11 Décembre, 1815.

SE débarquant du Victoria de Liverpool et à vendre par JOHN S. G. CLAPHAM, No. 10, Sault au Matelot.—Un assortiment étendu de draps, casimires, draps à pelisse, étoffe à vestes, corderoi à patente, schâles dans le dernier goût, velours noir, nankins, toiles à carreaux, garnitures, mouchoirs, bretelles de coton, bottes et souliers de Dames, bottes Hessoises et à la Wellington, souliers fins, chapeaux de castor, pour les Dames et les Enfants, chapeaux d'Hommes de toutes qualités, gants de Coton, bas pour les enfants quelques valises d'articles à la mode, habits, services de dîner de faïence de Stafford, porcelaine élégante, couteaux et fourchettes argentées, &c. Brown Steut de Londres, charbon.—Il attend de jour en jour par le Brig Friends de Liverpool une cargaison de sel, et des paniers de belle faïence; le tout sera vendu conditionnellement.

Les Consignataires par le Victoria, M. Marby, Maître, de Liverpool, sont avertis qu'il commence à décharger ce matin au Quai de la Reine. Ils sont en conséquence priés de produire les Permis de la Douane et recevoir leurs Marchandises; le Maître ne répondant point des Effets, lorsqu'ils sont débarqués. Québec, le 22 Juin, 1815.

LES Soussignés viennent de recevoir les différents Vins suivants 2 Pipes d'excellent Madère, 3 Barriques de Vin de Port, 2 Barriques de Vin de Port, On trouvera les Vins ci-dessus, en un supérieur, au moins 6-gaux en qualité, à aucun Vin qui jamais été importé en cette Province.

LE PLUS BAS PRIX, Quart, Barrique, Pipe de 110 Gallons. Madère — £30 £57 10 £110 Port — £27 10 £58 10 £100 de 138 Do. HENDERSON BROTHER & Co. Québec, le 4 Octobre, 1815.

N. B. Il y aura des montres de prêts sous peu de jours.

NOUVELLEMENT reçu par le Brig Carricks, et à vendre au nouveau Magasin de Marine, No. 12 Rue Sous le Fort, en la Basse-Ville; 150 Douz d'Aile de Burton, 250 Do. d'Aile douce, 1200 Paniers de Sel fin, 600 Gosses de Pipes longues, 50 Caisnes de Meubles, &c. &c. Quelques Quarts de Noix de Messine, d'Amandes, de Jambons. Il y a aussi—200 Douz. de Brown-Steut, 50 Paniers de Fromage de Dolphin, Northwiltshire, Berkley et Chesbire, quelques Caisnes de Thé Hyson et Vert. Québec, le 30 Octobre, 1815.

Québec, Printed and published by J. Neilson, No. 5, Mountain-Street.—Price 20s. per ann. De l'imprimerie de J. W. Neilson, Rue la Montagne, No. 5, Prix 20s. par An.